



Petite enfance, nouvelle frontière de l'égalité

Par **MARTINE AUBRY** Maire de Lille
STÉPHANE TROUSSEL Président du conseil général de la Seine-Saint-Denis
JEAN-LOUIS TOURENNE Président du conseil général d'Ille-et-Vilaine
OLIVIER NOBLECOURT Maire-adjoint de Grenoble chargé de l'action sociale et familiale

A trois ans, un enfant né dans une famille défavorisée a déjà entendu 30 millions de mots de moins qu'un enfant né dans un milieu socialement avantagé. L'inégalité sociale produit ainsi l'inégalité dans l'accès aux savoirs, qui se verra elle-même consolidée en inégalité scolaire. Avant même l'arrivée au CP, nos enfants sont déjà inégaux face à l'avenir.

Pour lutter efficacement contre cette spirale qui mine la cohésion sociale et territoriale de notre pays, il faut combattre les inégalités sociales à leur source. D'abord, en réduisant les disparités territoriales dans l'accès aux établissements d'accueil du jeune enfant, ensuite, en renforçant les contenus éducatifs qui y sont dispensés. Sur ce second point, le rapport intitulé «Et si la lutte contre les inégalités

se jouait dans les crèches?» – publié hier par la fondation Terra Nova – nous montre que la réussite de tous les élèves se joue en large partie en amont de l'institution scolaire, au moment de la petite enfance. Ce rapport souligne, sur la base des enseignements de la recherche scientifique les plus récents, que des crèches à haute qualité pédagogique (où tous les moments de la journée sont l'occasion de stimulation linguistique pour les enfants) peuvent avoir un impact fort sur les chances de réussite ultérieures des enfants les plus défavorisés, avec des bénéfices considérables pour les résultats scolaires en lecture et en mathématiques et, au-delà, pour l'accès aux études supérieures et à l'emploi.

Ce nouveau rapport de la fondation Terra Nova appelle ainsi à une mobilisation budgétaire au profit de la petite enfance, conçue comme étape à part entière de notre système éducatif : c'est dans les premières années de la vie que les interventions publiques sont les plus efficaces pour lutter contre les inégalités futures. Elus de terrain, nous voulons saisir l'occasion de ce rapport pour proposer une nouvelle politique pour la petite enfance. L'accueil dans un établissement d'accueil collectif est un service déterminant pour les parents de jeunes enfants, à qui il permet de poursuivre leur vie professionnelle, ou de la reconstruire lorsqu'elle s'est interrompue ou brisée. Mais il doit aussi être conçu comme un service essentiel à rendre aux enfants. Dire que la politique de la petite enfance est un service

à l'enfant, c'est concevoir l'établissement d'accueil collectif comme une première étape dans le parcours éducatif de l'enfant. Cette exigence est cruciale, notamment pour les enfants des familles des quartiers populaires. Plusieurs d'entre nous ont pu mettre en place des mécanismes d'accès préférentiel à ces lieux d'accueil pour les familles modestes. Tous, nous nous sommes engagés, aidés en cela par des professionnels de la petite enfance volontaires et compétents, à améliorer la qualité éducative de l'accueil dans nos crèches, et à privilégier les partenariats pédagogiques avec les acteurs de l'éducation et de la culture. Ainsi, le programme «Parler bambin» (déployé à Grenoble, à Lille et en Ille-et-Vilaine depuis plusieurs années), emblématique de cette approche et que nous faisons vivre aujourd'hui sous la forme d'un réseau de collectivités

engagées, ou encore les approches novatrices de crèches départementales de Seine-Saint-Denis en faveur de l'égalité des sexes.

Le gouvernement a fixé le cap en donnant la priorité à la réduction des inégalités territoriales pour la période 2013-2017, et en garantissant les financements nécessaires à la création de 100 000 nouvelles places en accueil collectif. Mais créer des places ne suffira pas, il est impératif d'assurer la diffusion des meilleures méthodes d'accueil en crèche. Les acteurs locaux doivent être en première ligne de ce combat.